

N° 2017-026 OBJET : Aménagement du Stade de Slalom. Procédure de défrichement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2 du 3 mars 2011 autorisant la Sem Sedev, sise 05560 Vars les Claux, à déposer la demande d'autorisation d'aménager une piste de ski au titre du code de l'urbanisme et le dossier de demande de défrichement dans le cadre des travaux d'amélioration du stade de slalom.

Les délais de validité des autorisations accordées étant arrivés à échéance, la Sem Sedev a demandé à la Commune l'autorisation de redéposer les dossiers de demandes correspondants.

Les dossiers déposés en 2011 sont mis à disposition de l'assemblée.

Il est rappelé que les parcelles communales concernées sont les suivantes :

Section	N° Parcelle	Propriétaire	Superficie Totale M ²	Superficie concernée par la demande de défrichement M ²
F	2341	Commune de Vars	1 813 621	2300
F	2593	Commune de Vars	127 121	3100

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Autorise** la SEM SEDEV à demander auprès de la Préfecture l'autorisation de défricher sur les parcelles communales cadastrées F2341 et F2593
- **Autorise** la SEM SEDEV à effectuer les travaux de défrichement correspondant lorsque l'autorisation préfectorale aura été obtenue
- **Demande** à la SEM SEDEV d'étudier, en accord avec les services de la DDT et de l'ONF toutes les mesures compensatoires de nature à réduire les effets nuisibles du défrichement,
- **Autorise** la SEM SEDEV à déposer la demande d'autorisation d'aménager une piste de ski au titre du code de l'urbanisme
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces procédures.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Jean Pierre BOULET

